

Eco-quartier Saint-Vincent-de-Paul

Comité d'organisation de la concertation du 11 décembre 2014

Compte-rendu

Participants

Prénom - nom	Organisme
William DUFOURCQ	Association Aurore
Didier GOUBERT	Association Aurore
François SCHLUMBERGER	Association Quartier St Vincent de Paul (AQSVF)
Nicolas GUSDORF	Association Quartier St Vincent de Paul
Jean-Pierre COULOMB	CESVP
Michelle Untersteller	CESVP
Eric BOUSSARD	Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail (CQMP)
Alain FARGUES	Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail
François HÔTE	Direction de l'Urbanisme - Sous-direction de l'Aménagement
Pascale LEBEAU	Direction de l'Urbanisme - Sous-direction de l'Aménagement
Bernadette Huger	HESP'ERE 21
Marielène WEBER	HESP'ERE 21
Carine PETIT	Maire du 14 ^{ème}
Gwenaëlle EVIN	Mairie du 14 ^{ème} - directrice de cabinet
Florentin LETISSIER	Mairie du 14 ^{ème} - adjoint en charge de l'environnement, du développement durable, de l'eau, du plan climat et de l'économie sociale et solidaire - élu de quartier Montparnasse-Raspail
Sylvie LEKIN	Mairie du 14 ^{ème} - adjointe en charge de la voirie, des déplacements et de la propreté - membre du Conseil de quartier Montparnasse-Raspail
Chloé LE GOUËZ	Mairie du 14 ^{ème} - chargée de mission
Alix L'Henaff	Mairie du 14 ^{ème} - chargée de mission urbanisme
Marianne AUFFRET	Mairie du 14 ^{ème} - adjointe en charge de l'urbanisme, des grands projets d'aménagement et de la santé
Julie BORDRON	Mairie du 14 ^{ème} - responsable communication, événementiel et concertation
Aurore BERTRAND	Ville Ouverte
Pierre-Antoine TIERCELIN	Ville Ouverte

Préambule

Mot d'accueil de Marianne Auffret

La délibération pour la création du projet d'éco-quartier Saint-Vincent-de-Paul a été votée en Conseil de Paris en séance des 17, 18 et 19 novembre [Elle a été transmise aux membres du comité d'organisation de la concertation et est accessible en ligne sur paris.fr/projetsurbains]. Deux événements publics ont eu lieu : le 2 décembre, la réunion publique de lancement a rassemblé environ 120 personnes ; le 6 décembre, la première marche commentée a rassemblé environ 120 personnes. Un courrier signé par Carine Petit

a été transmis au secrétariat général pour demander la tenue d'une réunion autour de l'occupation temporaire.

Rappel : le rôle du comité d'organisation de la concertation

- proposer les modalités d'organisation de la concertation et de mobilisation des publics ;
- s'assurer de la transparence de la démarche ;
- identifier les thèmes à soumettre à la concertation et les expertises à associer ;
- s'assurer de la clarté des invariants et marges de manœuvre ;
- évaluer les outils de concertation mis en œuvre tout au long de la démarche.

Objectifs du comité du 11 décembre 2014

L'objectif du comité est de définir la stratégie de concertation qui sera mise en œuvre au premier semestre 2015. En tenant compte des invariants et marges de manœuvre, sur la base des suggestions qui ont été formulées par les membres en amont du comité, il s'agit :

- d'identifier les sujets généraux et spécifiques à soumettre à la concertation,
- de proposer les outils d'information, de formation d'une part, d'expression et de co-élaboration d'autre part qui permettront d'engager un débat éclairé,
- d'identifier les publics spécifiques à mobiliser pour assurer la représentativité des participants et la qualité des échanges,
- d'identifier les experts et spécialistes qui pourraient accompagner la réflexion du groupe.

Temps 1 : discussion commune

Le compte-rendu du précédent comité d'organisation est approuvé.

1.1 Retour sur la réunion publique du 2 décembre et la marche du 6 décembre.

Les réponses de Xavier Lauzeral durant la marche sont jugées peu précises.

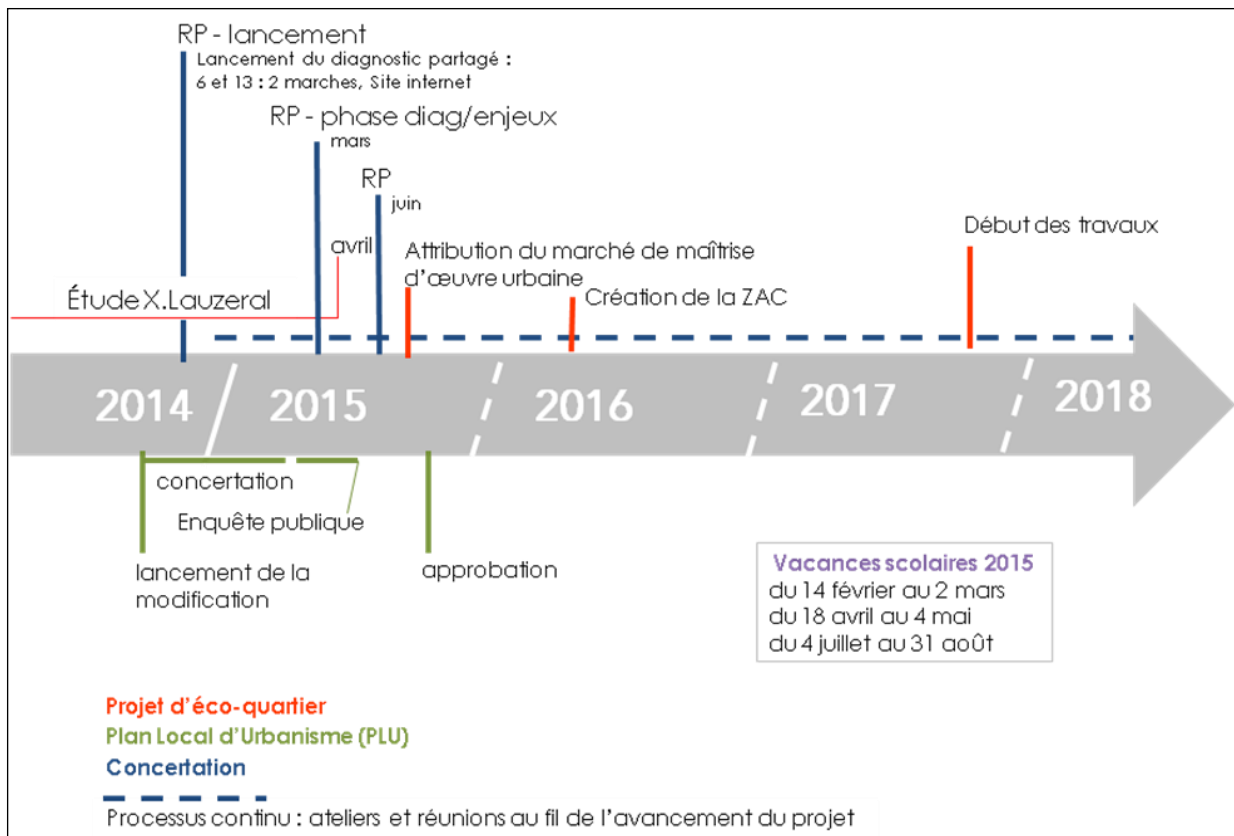
→ L'objectif de cette marche était d'offrir un temps de découverte et de dialogue. La consigne donnée à Xavier Lauzeral était justement de ne pas donner trop d'explications afin de ne pas influencer les participants. Le but était d'entendre les participants sur les motifs de "surprise" et non de donner des vérités. Deux études de patrimoine ont été menées par le Grahal et l'APUR. Chacun a un avis sur le patrimoine. La visite prévue samedi 13 sera plus guidée : des connaisseurs du site feront partager leurs savoirs. (voir flyer distribué aux participants en pj).

1.2 Rappel des modalités et du cadre de travail proposés aux membres : calendrier, règles du jeu, invariants et marges de manœuvre.

La commande est celle d'une concertation utile, c'est à dire qui a lieu au moment où les décisions n'ont pas été prises sur les grandes orientations du projet. Au premier semestre 2015, il est donc proposé d'organiser la concertation en deux cycles de travail :

- janvier - février : diagnostic et enjeux/orientations
- mars - juin : programme et éléments spatiaux

Entre les deux, est prévue une réunion publique de bilan de la phase enjeux.



Au cours des ateliers, la discussion autour de **sujets croisés** est souhaitée par la Mairie du 14^{ème}. Les outils doivent être clairs pour répondre aux **objectifs** visés par les ateliers : permettre **de l'information, de la formation et de la délibération**.

- Qu'est-ce qu'un atelier ? → des personnes qui se retrouvent pour travailler ensemble.

Temps 2 : réflexion en tables rondes : quels sujets ? quels outils ? quels publics ? quels experts ?

Temps 2.1 : quels sujets/thèmes soumettre à la concertation ? quels outils mobiliser ?

Sur la base des sujets et thèmes proposés en amont du comité, des souhaits de la Ville et des pistes de Ville Ouverte.

Le thème générique d'atelier est utilisé. Comment le conçoit-on ? Quels sont les moments d'information et de formation nécessaires ? Quelles questions vous posez-vous et sur lesquelles attendez-vous des réponses ? Comment engager la co-élaboration ? Faut-il proposer d'autres outils ?

- F. Schlumberger est gêné par le fait de proposer des thèmes avant que les premiers éléments de diagnostic de l'étude Xavier Lauzeral n'aient été partagés et assimilés.
- Plusieurs **sujets à soumettre à la concertation** sont proposés en amont ou durant le comité :
 - la notion d'éco-quartier (dont la gouvernance et le régime foncier) : qu'est-ce qu'un éco-quartier ? Quel éco-quartier souhaite-t-on à SVP ?

- la mixité sociale et intergénérationnelle (dont logement social et participatif)
 - l'aménagement général, comprenant : culture, espaces verts, logements, services publics, activités économiques
 - l'ouverture sur la ville, le paysage, les circulations
 - la Fondation Cartier (demande d'information sur l'avancée des négociations)
 - le patrimoine et l'histoire, avec la nécessité d'envisager le quartier dans son environnement actuel, passé et à venir.
- Les **outils à mettre en œuvre** pour discuter de ces sujets sont mis en débat :
 - les **visites** sont suggérées en amont des ateliers. Il est proposé de visiter d'autres exemples d'éco-quartier Franciliens : Pajol (18^{ème} arrondissement), ancien hôpital Boucicaut (15^{ème} arrondissement), Ile Saint-Denis (93), Gare de Rungis (13^{ème} arrondissement). Ce dernier exemple peut notamment s'avérer intéressant pour le lien entre les Maréchaux et le 13^{ème} arrondissement. Il est également proposé de visiter une réalisation concertée de logement social réussie : le quartier Fréquel-Fontarabie (20^{ème} arrondissement).
 - lors des **ateliers**, il est souhaité de prévoir un temps général, en plénière, afin de mettre le sujet en perspective. Puis, l'organisation de petits groupes thématiques permet de travailler autour de chaque sujet. Il est important de trouver des formes qui permettent à tous de s'exprimer : tout le monde n'est pas expert, tout le monde n'a pas de facilités pour prendre la parole en public.
 - la question du **lieu** d'organisation de ces moments publics est soulevée. Il est proposé d'utiliser la grande salle de la mairie annexe, qui avait notamment accueilli de nombreuses tables rondes à l'occasion de la concertation autour de la Petite Ceinture.
L'association Aurore vérifie par ailleurs la sécurité d'une grande salle qui pourrait être utile pour la concertation : l'ancienne pouponnière située au dessus de la chapelle de l'Oratoire. Elle pourrait accueillir jusqu'à 300 personnes.
 - les **dates** d'organisation des actions de concertations sont également discutées. Chacun étant susceptible d'avoir des obligations régulières dans la semaine ou le week-end, il est proposé d'organiser les ateliers à des jours variés de la semaine. Par exemple, si 4 ateliers sont prévus, ils pourraient avoir lieu respectivement le mardi soir, le mercredi soir, le jeudi soir, le samedi matin.

Temps 2.2 : quels publics convier ? quels experts mobiliser ?

Au regard des deux premiers événements de concertation, identifie-t-on un décalage entre les participants à la concertation et les futurs usagers du quartier ? Ce décalage invite-t-il à identifier des publics cibles avec lesquels pourraient être organisés quelques événements spécifiques ? Exemple des enfants et des commerçants notamment. Durant la concertation, il est proposé de faire intervenir des experts et de rendre possible la formation des habitants sur certains sujets afin de leur donner des clés de lecture

supplémentaires au projet en discussion. La deuxième partie des échanges est donc consacrée à l'identification de ces experts et à la manière de les associer à la démarche.

• **Publics :**

Les ateliers sont ouverts à tous. Points d'attention :

- inclure les enfants à proximité dans la réflexion.
- inviter les commerçants, notamment via les associations de commerçants
- inviter les associations du 14^{ème}, mais aussi des associations qui travaillent sur des thématiques plus générales à l'échelle de Paris (déplacements, environnement, ...)
- penser aux "sans-voix". L'association Aurore propose d'associer les résidents du site à certaines discussions, même si leur présence sur le site est temporaire.
- la question des publics appelle celle des moyens de communication. La communication sur les événements liés à la concertation pourra être plus poussée aux alentours du site (flyers, affiches, ...). La Mairie du 14^{ème} diffusera les informations à ses mailing-list (conseils de quartier, associations, ...). Les informations à destination de l'ensemble des Parisiens et au-delà seront accessibles via les sites de la Mairie de Paris et du 14^{ème} arrondissement.

• **Experts**

De manière générale, il est demandé de débiter les sessions d'ateliers par un petit temps de formation assuré par un connaisseur du sujet abordé. Quelques suggestions sont proposées :

- **connaisseurs de la notion d'éco-quartier** : Franck Fauchaux, Jacqueline Lortihais, Guillaume Faburel, Joseph Rabie, Taoufik Souami, Bénédicte Goussaut, Sonia Cortesse.
- **spécialistes du patrimoine**, architectes des bâtiments de France (ABF), GRAHAL.

Temps 2.3 : suggestions d'amélioration du fonctionnement du comité d'organisation de la concertation et proposition d'intégration de nouveaux membres

L'association Monts 14 et la plateforme parisienne des associations d'habitants ont fait part de leur souhait de participer à la concertation. Une rencontre a eu lieu entre l'association Monts 14 et la Mairie du 14^{ème}. L'association participera activement aux ateliers de concertation mais ne fera pas partie du comité d'organisation de la concertation. Pour rejoindre le Comité, il faut faire acte de candidature et avoir apporté une contribution à la réflexion autour du projet.

Des **questions complémentaires** sont posées en marge des discussions autour de l'organisation de la concertation :

- la pollution du site. Une étude historique du site laisse penser que le site est pollué → étude à transmettre par la DU.
Une étude de pollution a été lancée afin d'établir une analyse plus précise. Elle permettra d'établir une cartographie précise des pollutions. Une étude sur la manière de traiter ces pollutions sera ensuite menée. Une étude sur l'amiante a par ailleurs été réalisée par l'AP-HP.
- Où en sont les négociations avec la Fondation Cartier ?

Temps 3 : restitution

A la fin de ces échanges, la **feuille de route de la concertation pour le premier semestre 2015** ci-dessous est établie. Les dates seront précisées ultérieurement :

0. Envoi d'un **mail** à l'ensemble des participants pour **annoncer la mise en ligne de l'étude Lauzeral**.
1. fin janvier 2015 : **atelier de partage de l'étude Lauzeral** (documents 1-Diagnostic et 2-Enjeux/Orientations)
2. février 2015 : **grand atelier autour de la notion d'éco-quartier**. Cet atelier permettra de préciser les thèmes à soumettre en atelier.
3. février - mars 2015 : une **première série de 4 ateliers autour du diagnostic et des enjeux**. Afin de faciliter leur organisation, Ville Ouverte propose des thèmes pour chacun des ateliers. Les membres du Comité d'organisation de la concertation sont invités à réagir à cette proposition par retour de mail. Ces thèmes pourront être affinés suite à l'atelier "éco-quartier". Chaque atelier peut ensuite faire l'objet de petits groupes de travail autonomes afin d'approfondir certains sujets.
4. mars 2015 : **réunion publique de restitution de la phase diagnostic-enjeux/orientations** et sur les orientations d'aménagement du PLU.
5. avril à juin 2015 : une **deuxième série de 4 ateliers autour de la programmation**, dans la continuité de la première série.

THEMES PROPOSES :

Les thèmes à traiter dans la concertation seront abordés sous forme de grandes questions. Les thèmes proposés ci-dessous restent ouverts et permettent de traiter un même sujet sous différents angles au sein de plusieurs ateliers. Ils respectent les échanges tenus dans les deux table-rondes. On y retrouve les dimensions spatiales, programmatiques, patrimoniales, ... discutées durant le Comité.

1. ESPACE PUBLIC PARTAGE / CIRCULATION / PAYSAGE. Comment concevoir l'espace public dans un éco-quartier ?

Comment créer des espaces publics partagés ? Comment penser les circulations piétonnes, cyclables, motorisées et le stationnement ? Quelle appropriation de l'espace public par tous ? Comment gérer les eaux et éviter l'imperméabilisation des sols ? Comment concevoir un nouvel espace public à l'échelle du grand quartier ? Quelle végétalisation privilégier ?

2. EMPREINTE ECOLOGIQUE. Comment concevoir un quartier avec une faible empreinte écologique ?

Quelles ambitions écologiques sont-elles souhaitées pour l'ECO-quartier ? Quels matériaux envisager pour réduire l'empreinte écologique ? Comment participer à la création d'une ville plus économe dans sa construction et dans son fonctionnement ? Quels bâtiments conserver ou réemployer ? Comment assurer des modes de vie respectueux de l'environnement ? [liens avec le travail des étudiants de l'Ecole Centrale]

3. PATRIMOINE, HISTOIRE, IDENTITE. Quelle âme et quelle identité pour l'éco-quartier Saint-Vincent-de-Paul ?

Le patrimoine hier, aujourd'hui et demain. Comment intégrer l'histoire du site dans la réflexion sur son avenir ? Comment faire du patrimoine un atout culturel et environnemental ? Comment le quartier s'inscrit-il en lien avec la Fondation Cartier, le Montparnasse artistique, etc. ?

4. HABITER, TRAVAILLER, ANIMER. Comment habite-ton dans l'éco-quartier Saint-Vincent-de-Paul ? Comment y travaille-t-on et l'anime-t-on ?

Comment créer un quartier pour tous ? Comment assurer une mixité sociale et intergénérationnelle ? Quels équipements, quels services, quels logements, quels commerces, quels espaces de travail pour répondre aux besoins de la ville inclusive ? Comment créer de la vie toute la journée dans le quartier ? Quelle ouverture du quartier par son animation ?

→ Les membres du comité d'organisation de la concertation sont invités réagir à ces propositions par retour de mail en suggérant des évolutions de ces thèmes et en proposant des questions supplémentaires.